



Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du mardi 5 octobre 2020 à 15 heures

PRESENTS :

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte
Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-président du syndicat mixte, représentant DLVA
Claude FIAERT, 2^{ème} Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A
Sandra FAURE, membre du syndicat mixte, représentante DLVA
Clotilde BERKI, membre du syndicat mixte, représentante Département
Eric DOUCET, directeur général
Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Vanessa CHARLES, directrice de la Culture du Conseil départemental

ABSENTS EXCUSES :

Martine THIEBLEMONT, membre du syndicat mixte, représentante de P2A
Nathalie PONCE-GASSIER, membre du syndicat mixte, représentante du Département
Isabelle MORINEAUD, membre du syndicat mixte, représentante du Département

ORDRE DU JOUR

Points soumis au vote

1. Approbation du PV du 6 juillet 2020
2. Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire
3. Prévisionnel de programmation artistique 2020 - 2021
4. Règlement intérieur du Comité syndical
5. Demande de subvention auprès de l'Etat

Points pour information

6. Bilan de la rentrée 2020*2021
7. Bilan d'étape 2019 de l'audit
8. Rapport d'activité 2019

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Elle donne la parole à Christine JOLY pour faire une présentation des rapports proposés à l'ordre du jour.

Dossiers soumis au vote

1. Approbation du PV du 6 juillet 2020

La Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 6/07/2020.

Adopté à l'unanimité.

2. Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire

Il est indiqué que l'enseignant de saxophone est actuellement sur un poste d'AEA principal de 2^{ème} classe à 12 heures. Compte tenu de l'effectif élèves inscrits au conservatoire, il est proposé d'augmenter son temps d'enseignement de 2 heures. Il est indiqué que cet enseignant intervient sur la CHAM de Manosque et les orchestres de quartiers ; ce temps d'intervention scolaire étant rémunéré par des heures supplémentaires. La proposition d'augmentation du temps d'enseignement est uniquement sur la base des inscriptions payantes. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste d'AEA principal 2^{ème} classe à 14 heures.

Eric DOUCET rappelle que lors des départs à la retraite d'enseignants, le temps d'enseignement est examiné au plus juste afin que les remplacements soient effectués sur le temps réel des élèves inscrits et donc de réduire le temps de travail. Il est ensuite ajusté en fonction de l'augmentation des inscrits.

Christine JOLY indique que l'enseignant de violoncelle a fait valoir ses droits à la retraite au 1/1/2021. Son temps d'enseignement de 20 heures sera proposé à 18 heures.

Robert LAURENTI rappelle que cette démarche va dans le sens de la maîtrise budgétaire.

La Présidente rappelle également les recommandations financières de l'audit diligenté en 2015 par le Conseil départemental et plus particulièrement la diminution de la masse salariale d'où la vigilance apportée en matière de recrutements.

Eric DOUCET précise que la politique en matière de recrutements était antérieure à l'audit.

La Présidente soumet l'adaptation du tableau des cadres d'emplois au vote.

Adopté à l'unanimité.

3. Prévisionnel de la programmation artistique 2020 - 2021

Eric DOUCET présente la programmation artistique pour 2021 estimé à 41 736 € sachant que le contexte sanitaire n'a pas permis de conduire à leur terme certains spectacles tel les Indes galantes. Ce spectacle a été reporté au printemps 2021 et est repris dans le présent prévisionnel. La décision de maintenir ce spectacle sera prise en décembre en fonction de l'évolution sanitaire. Un spectacle doit se tenir également au mois de décembre prochain « la promenade Beethoven » à Manosque et Digne les Bains pour la commémoration des 250 ans du compositeur. L'intervention en danse de Preljocaj prévue en juin 2020 est reportée à juin 2021 à Manosque avec certaines écoles de la Commune. En 2022, cette intervention sera également prévue sur le territoire de Digne les Bains avec les écoles. L'idée de la programmation est d'associer les écoles du réseau tout en présentant des plateaux réduits en terme d'effectifs musiciens. La proposition tient compte également de l'enveloppe financière consacrée à la programmation de 1.7 % du coût de fonctionnement. Des recettes sont prévues pour la Promenade Beethoven et les Indes galantes. Bernard SOURICE précise que la Promenade Beethoven et les Indes galantes font l'objet d'un partenariat avec DLVA et figurent dans la plaquette de présentation de la programmation de l'agglo. Par contre, la billetterie se fera directement auprès du conservatoire car l'essentiel de la vente sera réalisé auprès des familles d'élèves.

Benoît PAILLARD indique que pour la Promenade Beethoven à Digne les Bains, le centre culturel René Char prendra en charge la billetterie et reversera ensuite au conservatoire. Pour les Indes galantes, la billetterie sera prise en charge directement par le conservatoire.

La Présidente soumet le prévisionnel de programmation au vote.

Adopté à l'unanimité.

4. Règlement intérieur du comité syndical

Christine JOLY indique que suite aux élections municipales 2020, les agglomérations ont procédé à la désignation de leurs représentants au sein du syndicat mixte. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur, il est nécessaire de présenter le règlement aux élus du comité syndical. Le règlement est identique au précédent.

La Présidente soumet le règlement intérieur au vote.

Adopté à l'unanimité.

5. Demande de subvention auprès de l'Etat

La date butoir de dépôt du dossier de demande de subvention 2021 auprès des services de la DRAC est le 31/10/2020 dans lequel sera intégrée la programmation artistique adoptée précédemment. Le montant de 110 000 € sollicité est identique à l'année précédente.

Brigitte REYNAUD indique qu'un rendez-vous avec la conseillère musique de la DRAC est prévu en novembre.

Christine JOLY rappelle que le bilan du précédent dossier est également envoyé et que celui-ci sera amputé à cause du confinement du printemps interrompant la programmation et les interventions scolaires. La Présidente soumet le règlement intérieur au vote.

La Présidente soumet la demande de subvention au vote.

Adopté à l'unanimité

Points pour information

Bilan de la rentrée scolaire de septembre 2020

Eric DOUCET présente le bilan des inscriptions enregistrées à ce jour précisant que jusqu'en novembre il peut y avoir encore des fluctuations au niveau des effectifs. Malgré la fermeture de l'établissement pendant le confinement, on note une stabilité au niveau du nombre d'inscriptions malgré une légère baisse sur les deux antennes.

La Présidente fait observer que les tarifs appliqués pour les élèves domiciliés sur le Département et hors périmètre des agglomérations sont plus élevés que les tarifs appliqués pour les élèves domiciliés sur les deux agglomérations DLVA et P2A. Elle indique qu'il n'est pas normal d'appliquer une majoration de 50 % pour les élèves du Département, alors qu'une participation financière plus élevée que ce qu'elle devrait être est versée par le Conseil départemental. Ce point fera l'objet d'un rapport lors d'un prochain comité syndical car cette distorsion de tarifs ne semble pas légitime.

Claude FIAERT comprend parfaitement cette intervention et estime que cette question peut être posée pour d'autres sujets. Il observe que les collectivités dont sont issus ces élèves pourraient également intervenir dans le financement de l'enseignement artistique.

Brigitte REYNAUD répond que cette situation pénalise surtout les familles qui n'ont pas d'école de musique sur leur territoire. Elle note que d'autres communautés de communes du département œuvrant par la mise en place d'une action culturelle sur leur territoire se trouvent confrontées au même problème avec des communautés de communes avoisinantes qui bénéficient pour leur population de ces services sans pour autant apporter un financement.

Sandra FAURE rejoint les deux points de vue et note qu'en plus du surcoût d'inscription, les parents enregistrent également des frais de déplacements pour accompagner leur enfant au conservatoire.

La Présidente indique qu'environ 6 % d'élèves sont extérieurs aux agglos. Cela représenterait une diminution de recettes des droits d'inscriptions mais qui serait peut-être compensée par un nombre plus important d'élèves puisque le coût serait moins élevé.

Bernard SOURICE rappelle qu'au moment de la transformation de la communauté de communes en agglo, des communes ont intégré le périmètre de l'agglomération. Les élèves domiciliés sur ces communes, inscrits au conservatoire, ont impacté de façon conséquente la participation financière de DLVA comme par exemple la commune de Pierrevert qui enregistrait 30 inscriptions.

Bilan d'étape 2019 de l'audit

Suite aux recommandations de l'audit diligenté par le Conseil départemental en 2015, un bilan d'étape est réalisé chaque année sur l'état d'avancement. Il est à noter que le taux de réalisation a augmenté depuis 2017 mais qu'il reste identique à 2018. Ceci s'explique par le fait que certaines recommandations portant sur les bâtiments, le transfert de personnels vers les collectivités, membres statutaires du syndicat mixte, n'ont pas été réalisées à ce jour. Des recommandations en contradiction avec le Ministère ont été abandonnées car leur réalisation n'aurait pas permis de conserver le label du Ministère et son soutien financier. L'échéance fixée par l'audit était 2020. Un bilan définitif sera présenté dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 aux exécutifs des 3 collectivités et aux élus du Comité syndical.

Claude FIAERT indique qu'il est important qu'effectivement un bilan soit présenté aux trois présidents par la Présidente du Conservatoire. Il lui semble important de dégager des perspectives pour l'avenir au moins sur cinq années sous forme d'audit ou autre. Des objectifs inscrits sur la durée du mandat intercommunal pourraient être déterminés en 2021 après les élections départementales. Il observe que l'audit a permis de dégager des lignes directrices pour le conservatoire qui donnent sens à son fonctionnement.

Eric DOUCET indique que bien évidemment il est nécessaire de procéder à un bilan définitif mais que la ligne directrice reste la même que celle dégagée par l'audit à savoir réduire le coût de fonctionnement tout en préservant la qualité de l'enseignement. Des scénarii de réduction de coût sur 5 ans, autres que le transfert de personnel, sont en train d'être élaborés sur la base de départs à la retraite et de réorganisation.

Claude FIAERT souligne que ce travail sur plusieurs années aura le mérite que les nouveaux élus puissent s'approprier les perspectives ainsi fixées.

Robert LAURENTI partage les propos et la nécessité de perspectives pour l'avenir.

Rapport d'activité 2019

Le rapport d'activité est présenté.

La Présidente clôture la séance à 16 heures 30

Brigitte REYNAUD	
Robert LAURENTI	
Clotilde BERKI	
Claude FIAERT	
Sandra FAURE	